

Démarche TEVA – Directives aux partenaires du réseau
scolaire de l'île de Montréal

Demandes de collaboration au réseau de la santé et des
services sociaux dans le cadre de la démarche TEVA

1. DÉFINITION DE LA DÉMARCHE TEVA

La Transition école-vie active (TEVA) est une démarche coordonnée et planifiée d'activités qui vise à accompagner un jeune en situation de handicap, et sa famille, dans l'élaboration, la réalisation et la réussite de son « projet de vie » au moment de son passage de l'école vers la vie adulte. La démarche de TEVA débute trois ans avant la fin de la scolarisation du jeune et elle est initiée et coordonnée par l'école fréquentée par l'élève.

Plus précisément, les partenaires, le jeune et sa famille travailleront ensemble pour mieux comprendre les intérêts, les forces et les capacités du jeune. Ainsi, plusieurs activités socioprofessionnelles seront proposées et expérimentées afin de préciser le projet de vie de la personne. Parmi ces activités, on retrouve des stages en établissement, des loisirs et des activités dans la communauté. La démarche TEVA vise également à mettre en place les conditions de réalisation du projet de vie par le développement de son autonomie et de son réseau social, par l'expérimentation des modes de transport et par la préparation à la vie adulte (autonomie résidentielle et activités de la vie quotidienne et domestiques).

Au terme des 3 années de la démarche TEVA, le jeune, sa famille et les partenaires auront ciblés la meilleure réponse au projet de vie de la personne et auront mis les conditions nécessaires pour assurer une transition réussie vers la vie adulte. Selon le parcours de l'étudiant, les principales options sont :

- l'inscription à des activités dans la communauté,
- la poursuite de la scolarisation,
- l'inscription aux services du réseau de la santé
- l'inscription aux services spécialisés de main d'œuvre,
- la recherche d'emploi ou le commencement d'un stage préparatoire à l'emploi.

2. CLIENTÈLE VISÉE PAR LES PROGRAMMES DI-TSA-DP

La démarche TEVA s'adresse aux jeunes présentant une déficience intellectuelle (DI), un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ou une déficience physique (DP). Ces jeunes doivent être âgés de plus de 15 ans et résider sur le territoire de l'île de Montréal.

3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS PARTAGÉS

Les établissements scolaires

Dans le cadre de la démarche TEVA, les établissements scolaires ont la responsabilité de planifier, de coordonner et d'organiser les rencontres en lien avec la démarche TEVA. Ils doivent donc adresser une demande au réseau de la santé afin que les intervenants désignés puissent participer à ces rencontres.

Les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux

Les intervenants du réseau de la santé participent au plan d'intervention de l'école en lien avec les objectifs identifiés dans le cadre de la démarche TEVA. Ils contribuent à l'identification du projet de vie de l'étudiant et planification des actions à mettre en place pour assurer une transition réussie. Entre autre, ils peuvent :

- Évaluer les besoins du jeune et suggérer des pistes d'intervention à la personne, sa famille ou aux partenaires impliqués
- Identifier les activités de la vie du jeune qui peuvent contribuer au développement de ses habiletés
- Encourager le jeune à nommer ses aspirations en lien avec ses projets personnels et professionnels
- Présenter et expliquer le fonctionnement des services du réseau de la santé et des services sociaux et comment y accéder
- Informer sur les démarches à suivre pour obtenir d'autres types de services, si nécessaire
- Soutenir les partenaires impliqués dans la démarche

4. DÉMARCHES POUR OBTENIR LA PARTICIPATION D'UN INTERVENANT DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX AUX RENCONTRES TEVA

Les établissements scolaires qui désirent obtenir la présence d'un intervenant du réseau de la santé et des services sociaux à une démarche TEVA doivent suivre les indications suivantes :

1. Obtenir le consentement de l'utilisateur à transmettre les informations pertinentes aux partenaires du réseau de la santé et des services sociaux
2. Compiler les noms des élèves concernés dans le tableau « Outil d'identification des élèves à inscrire à la démarche TEVA »
3. Transmettre le tableau dûment complété au guichet d'accès DI-TSA-DP du territoire de résidence de l'utilisateur

Il vous est possible d'identifier le CIUSSS associé au territoire de résidence de l'utilisateur à la section Guichet d'accès DI-TSA-DP de la zone « professionnel » du Portail Santé Montréal. Vous trouverez aussi la liste des guichets d'accès des CIUSSS montréalais à la page 5 du présent document.

Vous trouverez l'ensemble des documents ainsi que les étapes à suivre à la zone « [Professionnels - Services et outils – Guichets d'accès – DI-TSA-DP – demande TEVA](#) » du [Portail Santé Montréal](#) .

5. DEMANDES DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHE TEVA

Tout au long du parcours scolaire et lorsque le besoin le requiert, les usagers et les familles non connu du réseau de la santé et des services sociaux peuvent obtenir des services spécifiques en CLSC ou d'autres types de services spécialisés en Centre de réadaptation. Les établissements scolaires peuvent soutenir les usagers et leur famille pour adresser une demande de service ou les orienter vers le CLSC de leur territoire pour faire cette demande. Dans tous les cas, vous trouverez la marche à suivre et les documents nécessaires à la demande de services dans la section guichet d'accès DI-TSA-DP du [Portail Santé Montréal](#).

Dans le cadre de la démarche TEVA, il est à noter qu'une personne peut être mise en attente pour des services d'intégration communautaire et d'intégration au travail uniquement à partir du mois de juin précédent la dernière année scolaire de l'élève. Par exemple, pour un élève terminant sa scolarisation en juin 2020, la demande peut être acceptée au plus tôt en juin 2019. La personne doit être disponible un an après la mise en attente.

Pour toute question en lien avec la démarche proposée dans le présent document, nous vous invitons à communiquer avec l'un ou l'autre des 5 guichets d'accès DI-TSA-DP.

ANNEXE 1 – COORDONNÉES DES GUICHETS D’ACCÈS DI-TSA-DP

COORDONNÉES DES GUICHETS D’ACCÈS DI-TSA-DP	
Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux de l’Est-de-l’île-de-Montréal	
2909, rue Rachel Est, bureau 441, Montréal (Québec) H1W 0A9, Téléphone : 514 524-3288 guichet.unique.di-tsa-dp.cemtl@ssss.gouv.qc.ca , Télécopieur : 514 524-3280	
<ul style="list-style-type: none"> • CLSC de Mercier-Est-Anjou • CLSC de l’Est-de-Montréal • CLSC de Rivières-des-Prairies • CLSC de St-Michel • CLSC Olivier-Guimond 	<ul style="list-style-type: none"> • CLSC de St-Léonard • CLSC Hochelaga-Maisonneuve • CLSC Lucille-Teasdale • CLSC de Rosemont
Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux du Nord-de-l’île-de-Montréal	
1425, rue Jarry Est, Montréal (Québec) H2E 1A7, Téléphone : 514 384-2000, poste 8332 ga.ditsadp.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca , Télécopieur : 514-495-6798	
<ul style="list-style-type: none"> • CLSC d'Ahuntsic • CLSC de La Petite-Patrie • CLSC de Saint-Laurent 	<ul style="list-style-type: none"> • CLSC de Bordeaux-Cartierville • CLSC de Montréal-Nord • CLSC de Villeray
Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux de l’Ouest-de-l’île-de-Montréal	
8000, rue Notre-Dame Ouest, Lachine (Québec) H8R 1H2, Téléphone : 514 363-3025, poste 2257 guichet-acces-di-tsa-dp.comtl@ssss.gouv.qc.ca , Télécopieur : 514 363-3905	
<ul style="list-style-type: none"> • CLSC de Dorval-Lachine • CLSC du Lac-Saint-Louis 	<ul style="list-style-type: none"> • CLSC de Pierrefonds • CLSC de Lasalle
Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux du Centre-Ouest-de-l’île-de-Montréal	
7000, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H4B 1R3, Téléphone : 514 488-5552 poste 1250 guichet.ditsadp.comtl@ssss.gouv.qc.ca , Télécopieur : 514 488-8132	
<ul style="list-style-type: none"> • CLSC de Benny Farm • CLSC Métro • CLSC René-Cassin 	<ul style="list-style-type: none"> • CLSC de Côte-des-Neiges • CLSC de Parc-Extension
Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux du Centre-Sud-de-l’île-de-Montréal	
6363, chemin Hudson, Montréal (Québec) H3S 1M9, Téléphone : 514 527-4525 aeo-ditsadp.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca , Télécopieur : 514 510-2204	
<ul style="list-style-type: none"> • CLSC des Faubourgs • CLSC de Saint-Henri • CLSC de Ville-Émard-Côte-Saint-Paul 	<ul style="list-style-type: none"> • CLSC du Plateau-Mont-Royal • CLSC Saint-Louis-du-Parc • CLSC de Verdun